

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 12 septembre 2022 à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

**10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

**10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

That be adopted the agenda of the Borough council sitting

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> août 2022, à 19 h.

That be approved the minutes of the regular Borough council sitting held on August 1, 2022, at 7 p.m.

**10.05** Autre sujet

CA Conseil d'arrondissement - 1226967009

Que soit décrétée la modification de la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 3 octobre 2022 et amender en conséquence la résolution numéro CA21 29 0264 du 6 décembre 2021 adoptant le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022. Puisque la date de la séance du conseil d'arrondissement prévue le 3 octobre 2022 coïncide avec le jour du scrutin des élections générales québécoises de 2022, cette séance se tiendra plutôt le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 45.

That be decreed the modification of the date of the regular Borough council sitting of October 3, 2022, and to amend accordingly resolution CA21 29 0264 of December 6, 2021, adopting the Borough council sitting schedule for the year 2022. Since the date of the Borough council sitting scheduled for October 3, 2022, coincides with voting day for the 2022 Quebec general election, this sitting will instead be held on Tuesday, October 4, 2022, at 7:45 p.m.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Conseil d'arrondissement - 1222155010

Que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro participe à la Lutte contre la MPR le 4 septembre, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada. Que le conseil encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR.

That the Borough of Pierrefonds-Roxboro participate in the Fight Against PKD on September 4, National Polycystic Kidney Disease (PKD) Awareness Day, as recognized by Health Canada. That the Council encourage the population to support generously the cause of the PKD Foundation of Canada to improve the quality of life for those afflicted with PKD.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1222155009

Que le conseil autorise l'achat de trois billets au coût total de 2700 \$ pour l'événement « 20<sup>e</sup> Bal annuel du Lakeshore » au profit de la Fondation de l'hôpital général du Lakeshore et autorise certains membres du conseil d'arrondissement à assister à cet événement qui aura lieu le samedi 15 octobre 2022 au Jardin Royalmount.

That the council authorize the purchase of three tickets at a total cost of \$2,700 for the “20th Annual Lakeshore Ball” to the benefit of the Lakeshore General Hospital Foundation and authorize certain Council members to attend this event which will take place on Saturday October 15, 2022 at the Jardin Royalmount.

### 20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1223903007

Que le conseil accepte, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service bonifiée en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports.

That the council accept, in accordance with the first paragraph of section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), the enhanced service offer in connection with the Urban Forest Plan of the Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports.

### 20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936015

Que soit annulé le processus d'appel d'offres SP-2022-13 pour des services professionnels en ingénierie d'un chargé de projets en bâtiment pour la gestion de divers projets associés aux bâtiments municipaux pour les années 2022 à 2025 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin de respecter l'intégrité du processus d'appel d'offres, car une circonstance particulière a empêché l'examen par le Comité de sélection d'une soumission reçue à temps.

That be cancelled the tender process SP-2022-13 for professional engineering services of a building project manager for the management of various projects associated with municipal buildings for the years 2022 to 2025 in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in order to respect the integrity of the tendering process, as a particular circumstance prevented the Selection Committee from reviewing a tender received on time.

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936017

Que le contrat ST-22-16 soit octroyé à Duroking Construction au montant de sa soumission, soit 1 017 299 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et d'eau potable au garage municipal # 3 incluant l'installation d'un système de gicleur automatique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That contract ST-22-16 be granted to Duroking Construction in the amount of its tender, namely \$1,017,299, including taxes, for sewer and drinking water work at the municipal garage # 3 including the installation of an automatic sprinkler system in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.05** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936016

Que soit annulé le processus d'appel d'offres public ST-22-18 pour les travaux de revêtement pour la dalle du jeu d'eau au parc de Deauville dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, puisque les deux soumissions reçues n'étaient pas conformes.

That be cancelled the tendering process ST-22-18 for the paving work for the water game slab at Deauville Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, since the two tenders received were non-compliant.

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1228388007

Que soient approuvés la reddition financière au montant de 681 113,27 \$ pour la période du 28 mai au 29 juillet 2022, ainsi que le relevé des paiements par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 juin 2022 pour un montant de 5 373,15 \$.

That be approved the accountability report in the amount of \$681,113.27 for the period from May 28 to July 29, 2022, as well as the statement of credit card payments for the period of June 1 to June 30, 2022 for an amount of \$5,373.15.

**30.02** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1226781005

Que soient déposés le rapport de l'évolution budgétaire au 30 juin 2022, l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 juin 2022 vs 2021 et l'état comparatif des surplus et réserves au 30 juin 2022 vs 2021.

That be tabled the June 30, 2022 budgetary advancement report, the June 30, 2022 vs. 2021 comparative income and expense statements and the June 30, 2022 vs. 2021 comparative statement of the surplus and reserves.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Premier projet de règlement

CA Conseil d'arrondissement - 1223840004

Que soit adopté le premier projet de règlement CA29 0040-53 modifiant le règlement de zonage CA290040 aux fins de réduire le nombre d'étages à 6 (six) dans les zones H4-4-282, H3-4-272-2, P-5-328, P-5-317, P-5-317-1, H4-5-290 et H4-5-295 pour les catégories d'usages supérieurs à 6 (six) étages et augmenter le nombre d'étages à 6 (six) dans les zones C-5-316, C-5-318, H4-5-319, H4-4-282 et H4-5-295 pour les catégories d'usages inférieurs à 6 (six) étages.

That be adopted first draft by-law CA29 0040-53 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to reduce the number of storeys to six (6) in H4-4-282, H3-4-272-2, P-5-328, P-5-317, P-5-317-1, H4-5-290 and H4-5-295 zones for use categories higher than six (6) storeys and increasing the number of storeys to six (6) in C-5-316, C-5-318, H4-5-319, H4-4-282, and H4-5-295 zones for use categories lower than six (6) storeys.

**40.02 a)** Règlement - Avis de motion et présentation d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223840005

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement numéro CA 29 0040-54 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro CA 29 0040 modifiant l'annexe A - Grille des spécifications et l'annexe C- plan de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables à certains secteurs à construire ou à transformer.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law number CA 29 0040-54 entitled: By-law amending Zoning By-law number CA 29 0040 amending Schedule A - Specifications Grid and Schedule C - Zoning Plan in order to ensure concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relating to the minimum average residential density thresholds (number of dwelling units/gross hectare) applicable to certain sectors to be built or transformed.

**40.02 b)** Règlement - Avis de motion et présentation d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223840005

Que soit adopté le premier projet de règlement CA29 0040-54 modifiant le règlement de zonage numéro CA 29 0040 modifiant l'annexe A - Grille des spécifications et l'annexe C- plan de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables à certains secteurs à construire ou à transformer.

That be adopted first draft by-law number CA 29 0040-54 amending Zoning By-law number CA 29 0040 amending Schedule A - Specifications Grid and Schedule C - Zoning Plan in order to ensure concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relating to the minimum average residential density thresholds (number of dwelling units/gross hectare) applicable to certain sectors to be built or transformed.

**40.03** Règlement - Avis de motion et présentation d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155009

Le conseiller XXXX donne avis qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera inscrit pour adoption le règlement numéro CA 29 0097-2 modifiant le règlement CA29 0097 d'administration des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'y apporter diverses corrections et divers ajustements, notamment les modalités concernant la nécessité d'obtenir certains types de certificat d'autorisation et les renseignements supplémentaires requis dans le cadre de certains types de demandes de certificat d'autorisation.

Councillor XXXX gives notice that, at the next sitting or any subsequent sitting, will be adopted by-law number CA29 0097-2 modifying by-law CA29 0097 pertaining to the administration of urban planning by-laws in the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to make various corrections and adjustments, including terms and conditions regarding the need for certain types of certificates of authorization and additional information required in connection with certain types of applications for certificates of authorization.

**40.04** Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs - 1226781002

Que soit adopté le règlement CA29 0133 autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

That be adopted by-law CA29 0133 authorizing the borrowing of \$4,000,000 for the redevelopment of parks and green spaces within the territory of the Borough of Pierrefonds Roxboro under the ten-year programme of capital expenditures.

**40.05** Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs - 1226781003

Que soit adopté le règlement CA29 0134 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

That be adopted by-law CA29 0134 authorizing the borrowing of \$2,000,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro under the ten-year programme of capital expenditures.

**40.06** Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs - 1226781004

Que soit adopté le règlement CA29 0135 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations. Une procédure de registre sera tenue.

That be adopted by-law CA29 0135 authorizing the borrowing of \$3 000,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the Borough of Pierrefonds-Roxboro, under the ten-year programme of capital expenditures. A register procedure will be held.

**40.07** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707014

Que le conseil adopte, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution PP-2022-001 visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, à l'intersection du boulevard Gouin Ouest, sur les lots 1 900 120 et 1 899 992, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

That the council adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), first draft resolution PP-2022-001 authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-8-454 zone at 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, at the intersection of boulevard Gouin Ouest, on lots 1 900 120 et 1 899 992, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040.

**40.08** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225300010

Que soit approuvée la dérogation mineure au 4933, boulevard des Sources, quant aux éléments visant à permettre dans la zone C-7-413, pour un bâtiment commercial, une bande gazonnée réduite à moins que le minimum requis de 2 m, le long du boulevard de Pierrefonds, une exemption de l'obligation d'implanter un talus de 60 cm de hauteur, un nombre réduit de cases de stationnement, soit 27 cases au lieu des 29 cases requises, une exemption de l'obligation de prévoir un enclos à déchets, une exemption de l'obligation de construire une clôture en mailles de chaîne ajourée au maximum à 20 % de sa surface à l'aide de lattes ou de conifères, conditionnelle à ce que la clôture de bois soit maintenue en place et en bon état.

Que soit refusée la dérogation mineure au 4933, boulevard des Sources, quant aux éléments visant à permettre dans la zone C-7-413, pour un bâtiment commercial, une exemption de l'obligation de prévoir une allée latérale entièrement hachurée d'une largeur minimale de 1,5 m destinée aux personnes handicapées et une hauteur de 1,7 m pour des panneaux identifiant les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées, au lieu de la hauteur minimum requise de 2,1 m.

That be approved minor exemption at 4933, boulevard des Sources, as to the elements aiming to allow in residential C-7-413 zone, for a commercial building: a grass strip reduced to less than the required minimum of 2 m along boulevard de Pierrefonds, an exemption from the requirement to install a 60 cm high berm, a reduced number of parking spaces, namely 27 spaces instead of the required 29 spaces, an exemption from the requirement to provide a waste enclosure, an exemption from the requirement to construct a chain link fence with a maximum of 20% of its surface area screened with slats or conifers, conditional on the wood fence being maintained in place and in good condition.

That be refused minor exemption at 4933, boulevard des Sources, as to the elements aiming to allow in residential C-7-413 zone, for a commercial building: an exemption from the requirement to provide a fully hatched side aisle with a minimum width of 1.5 m for persons with disabilities and a height of 1.7 m for signs identifying parking spaces for persons with disabilities, instead of the required minimum height of 2.1 m.

**40.09** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225300011

Que soit approuvée la dérogation mineure au 13 905 boulevard Gouin Ouest, visant à permettre en zone résidentielle H4-5-295, pour un nouveau bâtiment occupé par un usage de la catégorie « habitation multifamiliale (h3) » de 12 étages et de 91 unités de logements : un empiètement de 5,9 m de la rampe d'accès aux stationnements aériens dans la marge de recul arrière de 12 m.

That be approved minor exemption at 13 905 boulevard Gouin Ouest, aiming to allow in H4-5-295 residential zone, for a new building occupied by a use of the category "multi-family dwelling (h3)" of 12 floors and 91 dwelling units: a 5.9 m encroachment of the overhead parking ramp into the 12 m rear setback.



**40.10** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229728001

Que soit refusé le P.I.I.A. - Agrandissement du bâtiment unifamilial isolé situé au 5197, rue Perron – Lot 1 170 331.

That be refused the S.P.A.I.P. - One and two-storey rear extension to a detached single-family dwelling located at 5197, rue Perron - Lot 1 170 331.

**40.11** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223050016

Que soient approuvés les procès-verbaux des réunions du Comité de circulation et de sécurité routière tenues les 7 juillet, 28 juillet et 4 août 2022.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

**1. Stationnement - Véhicules abandonnés au Parc Cloverdale**

Que soit installée une signalisation qui interdit le stationnement de 23 h à 6 h à l'entrée du stationnement du Parc Cloverdale sur la rue Alexander ainsi que deux autres panneaux aux entrées du Parc Cloverdale sur la rue Cérés.

Avant procéder à l'installation de la signalisation une campagne de sensibilisation et communication avec les résidents et la Coopérative d'habitation Village est nécessaire.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-157255 ci-joint.

**2. Arrêt - Demande d'installation de dos d'ânes sur la rue Dupuis**

Que soit installé un panneau P-10-P-2 correspondant à la configuration de l'intersection, indiquant le nombre de panneaux « Arrêt » installés à l'intersection, fixé sous les trois panneaux « Arrêt » (P-10) de l'intersection des rues Dupuis et Sainte-Croix.

Que soit demandée au SPVM une attention spéciale à cette intersection entre-temps.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-115673 ci-joint.

**3. Vitesse - Demande d'installer des dos d'ânes sur la rue Sainte-Anne**

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transports Québec sur la rue Sainte-Anne entre 4187 et 4191 à environ 80 m de la courbe. De plus, déplacer la balise de vitesse de 40 km/h situé présentement au 4191 rue Sainte-Anne afin de l'intégrer dans le nouvel emplacement du ralentisseur de vitesse.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-120115 ci-joint.

#### **4. Vitesse - Demande d'installer des dos d'ânes sur la rue Julie**

Que soit installé un panneau indiquant la limite de vitesse de 30 km/h à l'entrée de la rue Julie, à l'emplacement déjà indiqué dans le plan du règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Que soit installé au même endroit un panneau de signalisation D-270-3-D « Signal avancé d'un terrain de jeux » pour le parc afin d'augmenter sa visibilité.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-121373 ci-joint.

#### **5. Signalisation – Problème de visibilité – Demande d'interdire le stationnement sur la 1<sup>re</sup> Rue au coin de la 4<sup>e</sup> Avenue Sud**

Que suite à une campagne d'information initiée par le service des Communications avant de procéder aux changements.

Que soit installé un panneau pour interdire le stationnement en tout temps du côté Ouest de la 1<sup>re</sup> Rue sur le poteau de bois afin que le stationnement soit interdit des deux côtés.

Que soit déplacé le panneau « Accès interdit aux camions » (P-130-20) qui est du côté Est de la 1<sup>re</sup> Rue vers le côté ouest de la 1<sup>re</sup> Rue, près de l'intersection du boulevard Gouin Ouest. Le panneau P-130-20 précise que la circulation de ces camions est permise sur un chemin public lorsque leurs conducteurs doivent effectuer une livraison locale (Ref. Tome V : 2.16.1).

Que soit installée une signalisation pour interdire le stationnement en tout temps du côté Nord de la 4<sup>e</sup> Avenue Sud débutant à environ 10 m de la 1<sup>re</sup> Rue et sur les six poteaux de bois jusqu'à la 2<sup>e</sup> Rue afin que le stationnement soit interdit des deux côtés. Selon les normes de Transport Québec Tome V 2.18 Stationnement réglementé, l'intervalle maximal entre chacun des panneaux est de 100 m en milieu urbain.

Que soit enlevé le panneau du côté Nord de la 4<sup>e</sup> Avenue Sud, près du 109, limitant le stationnement dans la rue pour un maximum de 4 heures entre 2 h et 6 h.

Que soit enlevée ou déplacée de l'emprise municipale la végétation qui obstrue la visibilité dans la courbe de la 1<sup>re</sup> Rue et la 4<sup>e</sup> Avenue Sud. Le dégagement visuel idéal pour cette courbe serait un triangle de visibilité estimé à environ 10 m avant et après le début et la fin de la courbe. Les cèdres sont à enlever ou déplacer et les arbres doivent être dégarnis de branches à une hauteur de 2,4 m dans ce triangle de visibilité.

Que soient enlevés les deux panneaux de signalisation « Arrêt » dans la courbe de la 1<sup>re</sup> Rue et la 4<sup>e</sup> Avenue Sud ainsi que le marquage au sol pour ces lignes d'arrêt.

Que soit peinte au sol dans la courbe de la 1<sup>re</sup> Rue et la 4<sup>e</sup> Avenue Sud une ligne continue simple jaune sur la ligne axiale en guise de ligne de guidage pour les véhicules dans la courbe.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-143602 ci-joint.

**6. Signalisation – Demande d’interdire le stationnement dans la courbe sur la rue Eldor-Daigneault**

Que soit installée une signalisation pour interdire le stationnement dans la courbe de la rue Eldor-Daigneault, à partir du 4935 jusqu’à l’entrée du 4941, tout en respectant les mesures de sécurité suggérées par l’Ombudsman.

Tel qu’indiqué au croquis numéro 22-114842 ci-joint.

**7. Signalisation – Demande d’indiquer le nom de rue Logan au coin de l’avenue Cérés**

Que soit installée la signalisation indiquant les noms de rue Logan et avenue Cérés sur le coin nord/ouest de l’intersection.

Que soit modifié le panneau indiquant le nom Hyman Drive pour indiquer le nom avec la toponymie officielle de rue Hyman, ceci sur le coin sud/est de l’intersection.

Tel qu’indiqué au croquis numéro 21-313035 ci-joint.

**8. Rapport de mise aux normes de la signalisation autour des écoles**

Que le document de SNC-Lavallin 689485 VDM-PR Rapport signalisation soit accepté dans son intégralité et que les plans de signalisation inclus soient approuvés par le conseil pour accorder les changements réglementaires.

Que la Division Ingénierie et Infrastructure s’occupe de faire les ajustements si ceux-ci deviennent nécessaires.

Que le Comité formule des recommandations pour cet automne quant à l’installation des endroits les plus prioritaires tel que précisé dans le rapport en vue de finaliser le tout pour 2023.

Que le Comité recommande au niveau des communications que ce projet soit présenté en conférence de presse pour informer les médias et la population vu l’ampleur du projet qui sera sûrement un modèle à suivre pour les autres communautés.

Tel qu’indiqué aux croquis numéros 689485-ScOuest-SI-001@008, 689485-ScEST-SI-001@011 et 689485-ScCentre-SI-001@008 ci-joints.

## **9. Vitesse – Demande des dos d’ânes sur la rue Meloche entre les rues Rivau et Vivier**

Que soit modifié le règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l’ensemble du territoire de l’arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de réduire la vitesse affichée à 30 km/h afin de maintenir une vitesse affichée de 30 km/h constante sur la rue Meloche entre les rues Rivau et des Cageux.

Que soit enlevé le panneau 40 km/h devant le 18434, rue Meloche et le remplacer par un panneau de 30 km/h.

Que soient enlevés les panneaux 40 km/h du côté nord/ouest et sud/est de l’intersection avenue du Château-Pierrefonds et les remplacer par des panneaux de 30 km/h.

Que soit déplacé le panneau 30 km/h qui est devant le 18728 rue Meloche pour le placer du même côté de la rue au niveau du 18685, rue Meloche.

De vérifier que le marquage au sol pour les passages piétons sur ce tronçon soit conforme aux normes.

Tel qu’indiqué au croquis numéro 21-85291 ci-joint.

## **10. Vitesse – Demande d’installer des dos d’ânes sur la 19<sup>e</sup> Avenue**

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transports Québec en face de la 46 et 47 sur la 19<sup>e</sup> Rue.

Que le Comité souhaite qu’une analyse soit faite dans le secteur avant que le REM débute son opération sur la rue du Général Brock, 9<sup>e</sup> Rue, 14<sup>e</sup> Rue et la 11<sup>e</sup> Avenue dans le secteur de Roxboro.

Tel qu’indiqué au croquis numéro 21-207018 ci-joint.

That be approved the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on July 7, July 28 and August 4, 2022.

That the Annex “A” of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

### **1. Parking - Abandoned vehicles in Cloverdale Park**

That no parking signs be installed from 11:00 p.m. to 6:00 a.m. at the Cloverdale Park parking lot entrance on rue Alexander and two additional signs be installed at the Cloverdale Park entrance on rue Cérés.

Before proceeding with the installation of the signs, an awareness and communication campaign with the residents and the Village Housing Cooperative is necessary.

As indicated on sketch number 22-157255 attached herewith.

## **2. Stop - Request to install speed bumps on rue Dupuis**

That a P-10-P-2 sign corresponding to the configuration of the intersection, indicating the number of "Stop" signs installed at the intersection, be installed under the three "Stop" signs (P-10) at the intersection of rues Dupuis and Sainte-Croix.

In the meantime, that the SPVM be asked to pay special attention to this intersection.

As indicated on sketch number 21-115673 attached herewith.

## **3. Speed - Request to install speed bumps on rue Sainte-Anne**

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Quebec's Tome V standards on rue Sainte-Anne between 4187 and 4191 at approximately 80 m from the curve. Furthermore, to move the 40 km/h speed marker currently located at 4191 rue Sainte-Anne to integrate it into the new speed bump location.

As indicated on sketch number 21-120115 attached herewith.

## **4. Speed - Request to install speed bumps on rue Julie**

That a sign indicating the 30 km/h speed limit be installed at the entrance of Julie Street, at the location already indicated in the plan of by-law CA29 0031 determining the speed limits on the whole territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

That be installed a D-270-3-D "Playground Advanced Signal" sign for the park in the same location to increase its visibility.

As indicated on sketch number 21-121373 attached herewith.

## **5. Signage – Visibility problem – Request to prohibit parking on 1<sup>re</sup> Rue at the corner of 4<sup>e</sup> Avenue Sud**

That an information campaign be initiated by the Communications Department before proceeding with the changes.

That a no parking sign be installed at all times on the west side of 1<sup>re</sup> Rue on the wooden post so that parking is prohibited on both sides.

That the "No Truck Access" sign (P-130-20) be moved from the east side of 1<sup>re</sup> Rue to the west side of 1<sup>re</sup> Rue, near the intersection of boulevard Gouin Ouest. The sign P-130-20 specifies that these trucks are permitted to travel on a public road when their drivers are required to make a local delivery (Ref. Volume V: 2.16.1).

That no parking signs be installed at all times on the north side of 4<sup>e</sup> Avenue Sud starting approximately 10 m from 1<sup>re</sup> Rue and on the six wooden posts up to 2<sup>e</sup> Rue so that parking is prohibited on both sides. According to Transport Québec standards Volume V 2.18 Regulated Parking, the maximum interval between each of the signs is 100 m in urban areas.

That be removed the sign on the north side of 4<sup>e</sup> Avenue Sud, near 109, limiting parking on the street to a maximum of 4 hours between 2:00 am and 6:00 am.

That be removed or relocated the vegetation obstructing the visibility of the curve at 1<sup>re</sup> Rue and 4<sup>e</sup> Avenue Sud from the municipal right-of-way. The ideal visual clearance for this curve would be a visibility triangle estimated at approximately 10 m before and after the start and end of the curve. Cedar trees are to be removed or relocated and trees are to be cleared to a height of 2.4 m within this sight triangle.

That the two "Stop" signs on the curve at 1<sup>re</sup> Rue and 4<sup>e</sup> Avenue Sud be removed as well as the pavement markings for these stop lines.

THAT be painted a single solid yellow line on the ground at the curve at 1<sup>re</sup> Rue and 4<sup>e</sup> Avenue Sud as a guide line for vehicles on the curve.

As indicated on sketch number 21-143602 attached herewith.

#### **6. Signage - Request to prohibit parking on the curve on rue Eldor-Daigneault**

That a sign be installed to prohibit parking on the curve of rue Eldor-Daigneault, from 4935 to the entrance of 4941, while respecting the safety measures suggested by the Ombudsman.

As indicated on sketch number 22-114842 attached herewith.

#### **7. Signage - Request to indicate the name of rue Logan at the corner of avenue Cérés**

That the signage indicating rue Logan and avenue Ceres be installed on the north/west corner of the intersection.

That be modified the Hyman Drive name sign to the official rue Hyman name on the south/east corner of the intersection.

As indicated on sketch number 21-313035 attached herewith.

#### **8. School Signage Upgrade Report**

That the SNC-Lavallin 689485 VDM-PR Signage Report be accepted in its entirety and that the included signage plans be approved by Council to grant the regulatory changes.

That the Engineering and Infrastructure Division take care of the adjustments if they become necessary.

That the Committee make recommendations for this fall for the installation of the highest priority locations as outlined in the report with a view to finalizing them by 2023.

That the Committee recommends at the level of communications that this project be presented at a press conference to inform the media and the population given the magnitude of the project which will surely be a model for other communities to follow.

As indicated on sketches number 689485-ScOuest-SI-001@008, 689485-ScEST-SI-001@011 and 689485-ScCentre-SI-001@008 attached herewith.

**9. Speed - Request for speed bumps on rue Meloche between rues Rivau and Vivier**

That by-law CA29 0031 determining the speed limits on the whole territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro be modified to reduce the posted speed to 30 km/h in order to maintain a constant posted speed of 30 km/h on rue Meloche between rues Rivau and des Cageux.

That the 40 km/h sign in front of 18434, rue Meloche be removed and replaced with a 30 km/h sign.

That the 40 km/h signs on the north/west and south/east side of the avenue du Château-Pierrefonds intersection be removed and replaced with 30 km/h signs.

That the 30 km/h sign in front of 18728, rue Meloche be moved to the same side of the street at 18685, rue Meloche.

To verify that the crosswalk markings on this section of roadway comply with standards.

As indicated on sketch number 21-85291 attached herewith.

**10. Speed - Request to install speed bumps on 19<sup>e</sup> Avenue**

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signs in accordance with Transport Quebec's Tome V standards in front of 46 and 47 on 19<sup>e</sup> Rue.

That the Committee wishes that an analysis be done in the area before the REM begins its operation on rue du Général Brock, 9<sup>e</sup> Rue, 14<sup>e</sup> Rue and 11<sup>e</sup> Avenue in the Roxboro area.

As indicated on sketch number 21-207018 attached herewith.

## 47 – Urbanisme

### 47.01 Autres

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223050014

Que le conseil autorise le transfert du champ de compétence de sept (7) lots existants, présentement enregistrés au domaine privé corporatif de la Ville de Montréal, à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et ce, afin d'y aménager des parcs locaux :

- 5366, rue des Maçons (lot 1 843 315)
- 195, chemin de la Rive-Boisée (lot 1 843 307)
- 197, chemin de la Rive-Boisée (lot 1 843 305)
- 15 526, rue de Vimy (lot 1 072 425)
- 5181, rue de Gaulle (lot 1 347 750)
- 5120, rue Deauville (lot 1 990 808)
- 5141, rue de Boulogne (lot 1 977 852)

That the council authorize the transfer of the jurisdiction of seven (7) existing lots, presently registered in the corporate private domain of the Ville de Montréal, to the Borough of Pierrefonds-Roxboro, for the purpose of developing local parks:

- 5366, rue des Maçons (lot 1 843 315)
- 195, chemin de la Rive-Boisée (lot 1 843 307)
- 197, chemin de la Rive-Boisée (lot 1 843 305)
- 15 526, rue de Vimy (lot 1 072 425)
- 5181, rue de Gaulle (lot 1 347 750)
- 5120, rue Deauville (lot 1 990 808)
- 5141, rue de Boulogne (lot 1 977 852)

## 50 – Ressources humaines

### 50.01 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1222481001

Que le conseil approuve la nomination de M. Pier-Luc Bisailon Landry à titre de Secrétaire d'arrondissement par intérim de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, poste numéro 65308, à compter du 12 septembre 2022.

That the council approve the appointment of Mr. Pier-Luc Bisailon Landry as Secretary of the Borough of Pierrefonds-Roxboro by interim, position number 65308, effective September 12, 2022.



## 61 – Dépôt

**61.01** Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155019

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 août 2022.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on August 3, 2022.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226967009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Décréter la modification de la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 3 octobre 2022 et amender en conséquence la résolution numéro CA21 29 0264 du 6 décembre 2021 adoptant le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022. Puisque la date de la séance du conseil d'arrondissement prévue le 3 octobre 2022 coïncide avec le jour du scrutin des élections générales québécoises de 2022, cette séance se tiendra plutôt le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 45.

**CONTENU****CONTEXTE**

Puisque la date de la séance du conseil d'arrondissement prévue le 3 octobre 2022 coïncide avec le jour du scrutin des élections générales québécoises de 2022, il y a eu de modifier la date de la séance.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Décréter la modification de la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 3 octobre 2022 et amender en conséquence la résolution numéro CA21 29 0264 du 6 décembre 2021 adoptant le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022. Puisque la date de la séance du conseil d'arrondissement prévue le 3 octobre 2022 coïncide avec le jour du scrutin des élections générales québécoises de 2022, cette séance se tiendra plutôt le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 45.

**JUSTIFICATION**

Puisque la date de la séance du conseil d'arrondissement prévue le 3 octobre 2022 coïncide avec le jour du scrutin des élections générales québécoises de 2022, il y a eu de modifier la date de la séance.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un avis public sera publié suite à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement afin d'informer les citoyens du changement de date de la séance.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachel LECLAIR  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Alice FERRANDON  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-08-31

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1222155010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Proclamer le 4 septembre comme étant la Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada et que le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR

**CONTENU****CONTEXTE**

La Fondation canadienne de la MPR encourage les maires à se joindre à la lutte contre la maladie polykystique des reins (MPR) en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de 66 000 Canadiens à l'échelle nationale;

La mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation afin de trouver des traitements contre la maladie MPR et sa méthode de guérison afin d'améliorer la vie de toutes celles et de tous ceux qui en souffrent.

Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la Journée nationale de sensibilisation à la maladie MPR.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire participer à la Lutte contre la MPR le 4 septembre, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada et le Conseil d'arrondissement encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) - il s'agit d'une proclamation.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-09-06

**IDENTIFICATION****Dossier # :1222155009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'achat de trois billets au coût total de 2 700 \$ pour l'événement « 20e bal annuel du Lakeshore » au profit de la fondation de l'hôpital et autoriser monsieur Dimitrios Jim Beis, maire d'arrondissement ainsi que madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse à assister à cet événement qui aura lieu le samedi 15 octobre 2022 au Jardin Royalmount

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Hôpital Général du Lakeshore organise son bal annuel et sollicite à nouveau la participation des membres du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD # 1142155014, 1152155015, 1162155016, 1172155015, 1182155019 et 1192155015.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Les profits de cette campagne de financement seront versés à l'hôpital pour l'acquisition d'équipement médical à la fine pointe de la technologie.  
Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder leur appui à cette cause par l'achat de trois billets.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

**MONTRÉAL 2030**

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-08-22

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223903007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service bonifiée en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 7 mars 2022, le conseil a accepté l'offre de service en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports regroupant les 10 activités et programmes qui composent le Plan de la forêt urbaine (PFU). Or, ces activités ne comportaient pas l'abattage d'arbres en milieux boisés sur le domaine public des arrondissements et de ce fait, l'offre de service est bonifiée pour inclure cette activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 0776 - Offrir aux conseils d'arrondissements de réaliser certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de leur territoire qui relèvent de leur compétence en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). (GDD 1228142002)

CA22 290068 - Accepter, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports. (GDD 1223903002)

CM21 0780 - 17 juin 2021 - Adopter le Plan de la forêt urbaine et offrir aux arrondissements la réalisation des services qui y sont liés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. (GDD 1218142002)

**DESCRIPTION**

Le tableau ci-dessous, présenté dans le sommaire décisionnel 1223903002, regroupe les 10 activités et programmes qui composent le PFU et présente les résolutions qui ont été adoptées pour certains d'entre eux. La bonification de l'offre est la dernière activité



présentée au tableau.

<b>Programme ou activité du PFU</b>	<b>Résolution antérieure</b>	<b>Compétence</b>	<b>Offre de Service du SGPMRS aux Arrondissements en vertu de l'article 85</b>
Plantations réalisées par les arrondissements sur leur domaine public		Arrondissements	non
Remplacement des frênes publics par les arrondissements		Arrondissements	non
Programme de déminéralisation	CE17 1895	Arrondissements	non
Restauration des milieux naturels		SGPMRS	non
Plantations réalisées par le SGPMRS sur le domaine public des arrondissements		Arrondissements	oui: octroyer et gérer des contrats de plantations pour le compte des arrondissements
Plantations réalisées par le SGPMRS sur le domaine privé des arrondissements	CM20 0153	Arrondissements	oui: conclure et gérer une entente de contribution financière pour le compte des arrondissements
Conservation des frênes publics (traitements par injection de TreeAzin)		Arrondissements	oui: octroyer et gérer des contrats de traitement des frênes pour le compte des arrondissements
Subvention relative aux traitements de frênes privés	CM19 0464	Arrondissements	oui: gérer un programme de subvention destiné aux citoyens pour le compte des arrondissements
Subvention relative à l'abattage et au remplacement des frênes privés	CM17 1051	Arrondissements	oui: gérer un programme de subvention destiné aux citoyens pour le compte des arrondissements
Support dans l'application du Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)		Arrondissements	oui: participer à l'application du règlement 15-040 pour soutenir les arrondissements
<i>Abattage d'arbres en milieux boisés sur le domaine public des arrondissements</i>		<i>Arrondissement</i>	<i>ou i</i>

Une description plus détaillée de l'ensemble des programmes du PFU est disponible dans le document Plan de la forêt urbaine - Bilan 2012-2019. Ce dernier document dresse le bilan du programme dans son ensemble sur la période 2012-2019.

## JUSTIFICATION

Cette démarche de régularisation permettra de poursuivre le PFU et de réitérer l'offre de

services du SGPMRS aux arrondissements dans le cadre du PFU afin d'assurer la sécurité à l'intérieur ou aux abords des milieux boisés en éliminant les frênes morts ou dépérissants.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le fait d'accepter l'offre de service vient officialiser l'offre de service actuelle et n'engendre pas d'aspect financier. Par contre, le fait de refuser l'offre obligera l'arrondissement à prendre en charge à ses frais les activités en cours en lien avec l'offre.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques du Plan climat 2020-2030.

**Priorité 2** - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

**Priorité 19** - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucun.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Luc ST-HILAIRE, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Daniel BÉDARD, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Luc ST-HILAIRE, 23 août 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON  
chef(fe) de division - voirie et parcs en  
arrondissement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-12

Stéphane BEAUDOIN  
Directeur des travaux publics Arrondissement.  
Pierrefonds-Roxboro

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226936015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet SP-2022-13, soit les services professionnels en ingénierie d'un chargé de projets en bâtiment pour la gestion de divers projets associés aux bâtiments municipaux pour les années 2022 à 2025 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est toujours en constante amélioration de ses bâtiments municipaux. Les différents grands projets nécessitent, par leur complexité et par l'importance des investissements qu'ils représentent, l'expertise d'une ressource qui saura diriger les activités dans l'objectif de réaliser les recherches, la planification et l'analyse nécessaire à la concrétisation des projets. Vu le manque de personnel actuel, la division ingénierie et infrastructures a demandé la fourniture des services professionnels pour la gestion de divers projets associées aux bâtiments municipaux pour les années 2022 à 2025 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Ce processus d'appel d'offres doit être annulé afin que le processus d'appel d'offres soit respecté, car une circonstance particulière a empêché l'examen par le Comité de sélection d'une soumission reçue à temps.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

*Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle]*

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2022-09-02

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226936017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de travaux à la firme Duroking, pour des travaux d'égout et d'eau potable au garage municipal # 3 incluant l'installation d'un système de gicleur automatique, au montant de sa soumission, pour une somme de 847 748.97 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 1 080 879.94 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur (847 748.97 \$, taxes incluses), les contingences de 20 % (169 549.80 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes de 7.5 % (63 581.17 \$, taxes incluses) Appel d'offres public ST-22-16 (Un (1) soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour mettre aux normes actuelles le garage municipal # 3 dans la cours de voirie des travaux publics de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, un système de gicleur doit être installé pour offrir une protection incendie aux personnels travaillant à l'intérieur de celui-ci. Actuellement le garage est alimenté par une conduite offrant l'eau domestique, mais la canalisation actuelle n'a pas un diamètre suffisant pour offrir suffisamment d'eau pour protéger adéquatement contre les incendies. Pour se faire une nouvelle conduite d'un diamètre de 200 mm doit être installés du boulevard Saint-Jean jusqu'à l'intérieur du garage, conduite qui servira à alimenter le nouveau système de gicleurs. Le projet permettra en parallèle d'installer une nouvelle borne d'incendie dans la cours de voirie ainsi que d'alimenter en eau potable et en égout un entrepôt à proximité du garage municipal # 3.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 29 0004** : ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des services professionnels pour préparer les plans et devis en ingénierie pour l'installation d'un nouveau système de gicleurs automatique dans le garage 3, situé dans la cour des Travaux publics dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;  
D'accorder le contrat numéro SP-2021-10 au soumissionnaire conforme **CBTEC inc.**, ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant de sa soumission, pour une somme maximale de 108 846,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-22-16 a été lancé le 11 août 2022 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 1er septembre 2022, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux

soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

## JUSTIFICATION

Sur un nombre de neuf (9) preneurs de cahier des charges, une seule entreprise a déposé sa soumission.

Le tableau suivant présente le résultat de la soumission.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme			
SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 20% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
DUROKING Construction / 9200-2088 Québec Inc.	847 749 \$	169 550 \$	1 017 299 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	725 952 \$	145 190 \$	871 143 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 017 298,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			0,00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			146 156 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			16,78 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			

## Recommandations :

Les vérifications relatives à la conformité des soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de la Ville de Montréal sur la gestion contractuelle ont été faites par la division Ingénierie de l'arrondissement.

Vu que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la firme Duroking a remis une copie de la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), datée du 17 décembre 2021 (voir section «Pièces jointes»).

Une attestation valide délivrée le 30 novembre 2022 par Revenu Québec à Duroking accompagne sa soumission (voir section «Pièces jointes») ainsi que La licence RBQ 5582-6416-01.

À la lumière des ces informations, la Direction Développement du territoire et études techniques recommande d'octroyer le contrat à la compagnie Duroking au montant de sa soumission de 1 017 299 \$, taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 080 879.94 \$, taxes incluses, incluant des contingences de 20 % et des incidences de 7.5 %, sera assumé par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et par le PDI du service Matériel roulant et ateliers (MRA) comme suit :

	Taxes incluses	avant taxes	Net de ristourne
Volet A PDI	1 017 923,09 \$	885 342,98 \$	929 499,46 \$
Volet B MRA	62 956,85 \$	54 756,99 \$	57 488,00 \$

## MONTRÉAL 2030

« Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle] »

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une fois les travaux terminés, le garage 3 sera protégé par un nouveau système de gicleurs automatique, respectant ainsi les normes de la CNESST à cet effet.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 26 septembre 2022

Fin des travaux : 16 décembre 2022



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dominic G GARNEAU, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2022-09-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226936016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet ST-22-18, soit pour les travaux de revêtement pour la dalle du jeu d'eau au parc de Deauville dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Deux (2) soumissionnaires non conformes

**CONTENU****CONTEXTE**

Le parc de Deauville est situé dans le district Cap Saint-Jacques à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Gouin ouest, rue de Baubigny, rue de Fontenay et rue Berthiaume. Des travaux d'amélioration et d'ajout d'installations aux services aux citoyens et de nouveaux espaces seront mis sur pied. De manière non exhaustive, le présent mandat consiste à faire la mise en place d'un revêtement antidérapant et sécuritaire pour la surface en béton de la nouvelle aire de jeu d'eau. Ce lieu se distingue pour son accessibilité et la complémentarité des installations présentes dans ce secteur. Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la fourniture, livraison et installation. Les travaux incluent, mais sans s'y limiter : Matériaux ; La quincaillerie et/ou adhésif; Éléments ou matériaux de fixation; La livraison au parc Deauville (les emballages doivent être suffisamment résistants pour répondre aux exigences du transport et à la conservation du contenu en bon état pour l'entreposage à court terme au parc); La garantie; L'inspection et le rapport d'inspection selon les normes indiquées dans le document d'appel d'offres; L'installation (main d'œuvre)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-22-18 a été lancé le 14 juillet 2022 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 1er septembre 2022, laissant ainsi un délai de plus de 30 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

**JUSTIFICATION**

Sur un nombre de six (6) preneurs de cahier des charges, deux (2) entreprises ont déposé leur soumission. Toutefois, aucun des deux soumissionnaires n'a présenté de produits soumis. Nous ne sommes donc ni en mesure de comparer les deux soumissions, ni en mesure de comparer leur soumission à notre besoin. De ce fait, cet appel d'offres doit être annulé.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

« Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle] »

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2022-09-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

**IDENTIFICATION****Dossier # :1228388007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition financière pour la période du 28 mai au 29 juillet 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de juin et juillet.  
Rapport couvrant la période du 28 mai au 29 juillet 2022 qui totalise la somme de 681 113.27 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 30 juin pour un montant de 5 373.15 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'approbation du directeur de service est faite : Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur **Gaétan Brunet**, Chef de division, Ressources financières et matérielles, pour me remplacer du **vendredi 12 août 2022 à 8h** jusqu'au **6 septembre 2022, 8h**, dans l'exercice de mes fonctions de Directeur, Direction des Relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du Greffe et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-30

Gaétan BRUNET  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Gaétan BRUNET  
chef(fe) de division - ressources financières,

materielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-212-2550

**Approuvé le :** 2022-08-30

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226781005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2022 au 30 juin 2022 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022 comparé avec celui du 30 juin 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le directeur des services administratifs doit déposer au conseil d'arrondissement deux états financiers. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le directeur des services administratifs, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

L'évolution budgétaire au 30 juin 2022 ainsi que l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2022 sont déposés en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

Les deux états financiers sont déposés afin de respecter l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 30 juin 2022**

Le budget des dépenses 2022 a été augmenté de 104 885 \$ par un virement du central pour des dépenses pour la politique de l'enfant. La différence est due à des affectations de surplus. Au total, le budget a donc été augmenté à 36 116 320 \$ . Au niveau des revenus, le budget original adopté de 1 417 500 \$ n'a pas été augmenté.



Nos projections pour l'exercice budgétaire 2022 permettent d'établir que nous devrions atteindre nos objectifs de dépenses.

En regard de nos revenus, les résultats à ce jour nous permettent d'estimer que nous n'atteindrons pas nos objectifs de revenus, en raison de la COVID-19.

### **ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2021-2022**

**Revenus** : les revenus de l'année en cours sont supérieurs de 6 800 \$ en comparaison à la même période en 2021.

Explication de l'écart :

- Autres services rendus, (1 700 \$);
- Transfert - loisirs et cultures 7 500 \$;
- Autres revenus 1 000 \$

L'écart n'est pas significatif par rapport à 2021.

**Dépenses** : les dépenses de l'année en cours sont supérieures de 1 199 600 \$ en comparaison à la même période en 2021.

Explication de l'écart :

- Rémunération globale, 1 017 600 \$;
- Biens durables et non durables, 217 000 \$;
- Services tech. et autres, (181 500 \$);
- Contribution à des organismes, 69 600 \$;
- Autres dépenses, 76 900 \$

Cet écart s'explique par la signature de la convention collective des cols bleus, par une comptabilisation plus juste des salaires et par une augmentation du coût des produits et services en 2022..

### **L'état des réserves au 30 juin 2022**

Pour le fonds de parcs le solde est de: 2 620 611 \$

Pour les surplus libre le solde est de: 7 740 158 \$

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est préparé en conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que les articles 130 et 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
directeur(trice) d'arr. (arr. > 60 000)

Le : 2022-08-23

**IDENTIFICATION****Dossier # :1223840004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins de réduire le nombre d'étages à 6 (six) dans les zones H4-4-282, H3-4-272-2 , P-5-328 , P-5-317 , P-5-317-1 , H4-5-290 et H4-5-295 pour les catégories d'usages supérieurs à 6 (six) étages et augmenter le nombre d'étages à 6 (six) dans les zones C-5-316, C-5-318, H4-5-319, H4-4-282 et H4-5-295 pour les catégories d'usages inférieurs à 6 (six) étages.

**CONTENU****CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Rachel LECLAIR  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION** Dossier # :1223840004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins de réduire le nombre d'étages à 6 (six) dans les zones H4-4-282, H3-4-272-2 , P-5-328 , P-5-317 , P-5-317-1 , H4-5-290 et H4-5-295 pour les catégories d'usages supérieurs à 6 (six) étages et augmenter le nombre d'étages à 6 (six) dans les zones C-5-316, C-5-318, H4-5-319, H4-4-282 et H4-5-295 pour les catégories d'usages inférieurs à 6 (six) étages.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement a entrepris en 2019 l'élaboration de la vision stratégique 2020-2025 du cœur identitaire de Pierrefonds-Roxboro, qui a fait l'objet d'une vaste démarche collaborative à laquelle ont pris part les fonctionnaires de l'Arrondissement, le conseil municipal, ainsi que la population. Cette démarche a mené à l'émergence du « projet Connexion » qui fait l'objet d'un guide d'aménagement. Elle a permis de dégager une vision, des valeurs et des piliers stratégiques, ainsi qu'une série de pistes d'action pour les années à venir. Ainsi, ce guide d'aménagement du projet Connexion s'est inscrit dans la poursuite de cette démarche. Il vise à concrétiser la vision stratégique du cœur identitaire de Pierrefonds-Roxboro et à se doter d'un outil de planification novateur et inspirant. Ancré dans les quatre grandes orientations de la vision stratégique Montréal 2030 et dans les grands principes de transition écologique issus du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal, ce guide d'aménagement permet d'encadrer le développement du secteur selon les meilleures pratiques en aménagement durable du territoire, afin de répondre à l'accroissement de la population de Pierrefonds-Roxboro et aux besoins grandissants de celle-ci. Cette vision repose sur des balises d'aménagement qui mèneront à la création d'une signature identitaire forte à l'échelle du territoire, notamment en ce qui a trait aux réseaux de mobilité, aux espaces publics, au verdissement, au mobilier et à la forme bâtie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Avis de motion visant à réduire le nombre d'étages pour les zones comprises à l'intérieur de l'îlot St-Jean tel qu'identifié par le projet connexion.

**JUSTIFICATION**

Le secteur de l'îlot Saint-Jean regroupe une variété de fonctions résidentielles, commerciales

et institutionnelles, ce qui représente une opportunité afin de créer un milieu de vie complet. Cependant, on remarque une disparité importante dans les gabarits de bâtiments, ainsi que dans la taille et la forme des lots, ce qui résulte en un tissu urbain déstructuré.

À ceci s'ajoute un environnement urbain fortement marqué par un mode de vie lié à la voiture, avec de larges voies de circulation et de vastes stationnements de surface. Les bâtiments ont une faible empreinte au sol et l'encadrement des rues par la forme bâtie est déficient.

Une des visions qui a été identifiée par la population propose de connecter l'humain afin d'y vivre à l'échelle humaine dans le but de:

- 1.1 Privilégier une échelle de proximité
- 1.2 Concentrer l'offre de commerces, services et institutions
- 1.3 Attirer la population à y habiter

Cette vision stratégique vise à Requalifier / Dynamiser / Structurer. Elle comprends les objectifs de:

- Permettre une meilleure cohabitation des usages et une mixité complémentaire en densifiant les structures commerciales désuètes ainsi qu'une partie des surfaces dédiées au stationnement;
- Favoriser un milieu de vie complet (concept de ville des courtes distances) et une expérience à échelle humaine.

Le concept d'échelle humaine tire ses fondements sur des études démontrant que la confusion des échelles nuisent à cette perception créant ainsi un environnement urbain froid et impersonnel. Les experts s'entendent à l'effet que les bâtiments dont le nombre d'étages est limité à l'échelle des perceptions humaine rends les les villes plus animées et influence le bien-être des citoyens.

Ainsi des immeubles peu élevés respectent la nature horizontale de l'appareil sensoriel humain, au contraire des édifices en hauteur. Cette perception va dans le sens des énoncées de la vision du coeur identitaire de l'Ilot Saint-Jean. Ces études ont démontrées que communication entre l'immeuble et la rue n'est possible que jusqu'au 4<sup>i</sup> étage. Au-delà de cette limite, le contact avec la ville s'évanouit jusqu'à le perdre complètement au-delà du 6<sup>i</sup> étage.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **MONTRÉAL 2030**

*Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1 août 2022: Avis de motion

12 septembre 2022: Adoption d'un projet de règlement

3 octobre 2022 : Consultation publique

7 novembre 2022: Adoption d'un second projet de règlement avec ou sans modifications

mi-novembre: Avis public, ouverture de registre

5 décembre 2022: Adoption du règlement

décembre 2022: Émission du certificat de conformité et entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études techniques

Le : 2022-06-30

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223840005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement numéro CA 29 0040-54 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro CA 29 0040 modifiant l'annexe A - Grille des spécifications et l'annexe C- plan de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables à certains secteurs à construire ou à transformer

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 29 janvier 2015, le conseil d'agglomération a adopté le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (articles 110.4 à 110.9), un arrondissement doit adopter tout règlement pour assurer la conformité de ses règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement. C'est dans le cadre de cette obligation légale que ce projet de règlement qualifié de « Règlement de concordance » est proposé. Les dispositions contenues dans ce projet de règlement ont par conséquent un caractère obligatoire.

Les modifications réglementaires proposées s'appliquent à un secteur en particulier dont les seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables n'ont pas fait l'objet d'un ajustement en concordance pour un secteur situé à l'ouest de l'arrondissement.

Les articles du règlement relatifs à la concordance ne sont pas soumis à la procédure relative à l'approbation référendaire, mais doivent toutefois être présentés en consultation publique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce règlement vise à compléter l'exercice de concordance du Règlement de zonage. Il vise à créer à même les zones H1-2-111-3, H1-3-180, P3-183 et H1-2-103 les nouvelles zones H3-3-111-5, H3-3-111-6, H3-3-111-7, H3-3-111-8 H3-3-111-9, H3-3-111-10, H3-2-111-11, H3-

2-111-12, H3-2-111-13 et H3-3-111-14. Il vise également à modifier les typologies résidentielles afin de rehausser les densités minimales dans les zones affectées en créant les grilles des spécifications associées aux nouvelles zones créées.

## JUSTIFICATION

En 2010, une refonte complète du règlement de zonage a été effectuée et adoptée en conformité avec le plan d'urbanisme de 2005. À l'époque, la zone H1-2-103 du règlement de zonage prévoyait uniquement des bâtiments unifamiliales isolées de 2 étages. La zone H1-2-111 prévoyait l'unifamiliale Isolée, jumelée et contiguë. Le plan d'urbanisme de 2005 prévoyait un secteur de planification détaillé dont la préparation d'un PPU pour le secteur de l'ouest qui devait rehausser la densité afin de préserver davantage les espaces verts et les milieux humides.

Plusieurs versions de PPU ont été préparées depuis. En 2015, le schéma d'aménagement et de développement a été adopté. Ce schéma a identifié le secteur Ouest comme étant des terrains à construire et à développer. En vertu du Schéma, une densité de 35 logement / hectares brut devrait être prévue pour ce secteur. En 2016, l'arrondissement a adopté un règlement de concordance afin d'assurer une conformité du règlement de zonage au schéma. La zone H1-2-111-3 a été modifiée parmi d'autres afin de refléter les exigences au schéma. Une note en bas de la grille a été insérée à cet effet:

*Les normes relatives aux usages permis dans la présente zone devront être précisées lors d'une modification du règlement de zonage découlant d'un projet de construction ou suite à l'adoption d'un règlement de planification détaillé. Tout projet de construction résidentiel doit respecter la densité minimale de 35 logements /hectare prescrite par le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.*

De plus, les COS maximum ont été retirés de la grille et les COS minimum ont été doublés. Toutefois, la tenure en logement n'ont pas changé puisque ceux-ci devaient faire l'objet d'un PPU.

En mai 2017, une version préliminaire du PPU a été présentée à la population par l'OCPM. La population a vivement critiqué toute forme de développement dans ce secteur. Étant donné qu'une période électorale s'amorce, l'OCPM a préféré reporter le dépôt de son rapport.

Le 5 novembre 2017, le parti Projet Montréal est au pouvoir sous la promesse de créer les grands parcs de l'ouest pour ce secteur. Le PPU ne sera jamais déposé ni révisé.

La norme minimum de 35 logements / ha brut a été adoptée dans une perspective de densification applicable à l'ensemble du secteur de planification détaillé et du schéma d'aménagement. Or le PPU n'ayant jamais été adopté, combiné au fait que plusieurs terrains ont été acquis pour fins de conservation par la Ville de Montréal, laisse présager qu'il serait impossible d'atteindre cette densité minimale à la pièce sans modifications réglementaires.

En conséquence nous recommandons de compléter la concordance qui n'a été amorcée qu'en partie en 2016, lorsque la norme de 35 logements à l'hectare a été introduite dans la note de la grille des spécifications. En effet, les usages et les autres normes de cette grille doivent être modifiés afin de permettre un développement du secteur qui respecte la densité résidentielle minimum de 35 logements à l'hectare.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

## **MONTRÉAL 2030**



**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement

- Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
- Réception du certificat de conformité
- Entrée en vigueur du règlement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephane QUESNEL

**ENDOSSÉ PAR**

Louis TREMBLAY

Le : 2022-08-23

chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

Directeur développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229155009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le règlement numéro CA 29 0097-2 modifiant à nouveau le règlement d'administration des règlements d'urbanisme afin d'y apporter diverses corrections et ajustements.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encadre les documents requis et les modalités d'émission d'un certificat d'autorisation, d'un certificat d'occupation d'usage, d'un certificat d'autorisation de démolition, et doit se faire en conformité avec les dispositions du présent règlement. C'est pour s'assurer du respect des règlements d'urbanisme (p. ex. zonage, construction, lotissement) que l'arrondissement exige l'obtention d'un permis ou d'un certificat pour tout projet visé par ce règlement. La délivrance des certificats est le moyen de base qui permet de vérifier ce qui se fait en matière d'aménagement du territoire dans l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le règlement CA 2900097-2 est le deuxième amendement du règlement depuis son adoption en 2017.

**DESCRIPTION**

Le règlement prévoit les modifications suivantes:

- Les modalités concernant la nécessité d'obtenir certains types de certificat d'autorisation
- Les renseignements additionnels requis dans le cadre de certains types de demandes de certificat d'autorisation.

**JUSTIFICATION**

Lors de la modification CA29 0097-1 du règlement d'administration, un alinéa concernant la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation a été abrogé par erreur. De plus, les dispositions concernant les travaux de ponceaux ne figuraient pas au règlement. Le présent règlement vient régulariser ces situations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **MONTRÉAL 2030**

**Non-applicabilité** : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.*

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt, présentation et avis motion : 12 septembre 2022

Adoption du règlement: 12 septembre 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valerie FAUVEL-BENOIT  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
Chef de division Urbanisme, permis et construction

Le : 2022-04-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226781002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachel LECLAIR  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226781002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.  
 Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le PDI 2022-2031 a été adopté par le Conseil d'arrondissement le 25 novembre 2021 (CA21 29 0256) GDD 1216781007.

**DESCRIPTION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ servira à financer tous les types de travaux dans les parcs locaux, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.  
 Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Aspect financier:** Le montant à financer par emprunt est de 4 000 000 \$.  
**Aspect budgétaire:** Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit:

## **Emprunt net à la charge des citoyens 2022-2031**

Projet 34513 (programme de réaménagement de parcs locaux) 4 000 000 \$

Sous-projet 22 34513 000

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de août 2022

Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de août 2022

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2022

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-07-04

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226781003**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières\_matérielles et informationnelles

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachel LECLAIR  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226781003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.  
Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le PDI 2022-2031 a été adopté par le Conseil d'arrondissement le 25 novembre 2021 (CA21 29 0256) GDD 1216781007.

**DESCRIPTION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.  
Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Aspect financier:** Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.  
**Aspect budgétaire:** Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit:

## **Emprunt net à la charge des citoyens 2022-2031**

Projet 55713 (programme de réfection routière) 2 000 000 \$

Sous-projet 22 55713 000

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de août 2022

Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de août 2022

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2022

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-07-04

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226781004**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières\_matérielles et informationnelles

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachel LECLAIR  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226781004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.  
Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le PDI 2022-2031 a été adopté par le Conseil d'arrondissement le 25 novembre 2021 (CA21 29 0256) GDD 1216781007.

**DESCRIPTION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ servira à financer des travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.  
Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Aspect financier:** Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$.  
**Aspect budgétaire:** Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit:

## **Emprunt net à la charge des citoyens 2022-2031**

Projet 66513 (programme de protection des bâtiments administratifs) 3 000 000 \$  
Sous-projet 22 66513 000

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de août 2022  
Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de août 2022  
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2022  
Approbation des personnes habiles à voter en septembre 2022  
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).  
Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-07-04

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228707014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 6 étages avec une composante commerciale au rez-de-chaussée dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke (projetée) sur les lots 1 899 992 et 1 900 120 et d'établir les normes s'y rattachant.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 6 étages avec une composante commerciale au rez-de-chaussée dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke (projetée) et d'établir les normes s'y rattachant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 16 juin 2021**

Considérant les recommandations émises par le Comité de signalisation et de sécurité routière lors de leur réunion du 20 mai 2021 quant à la sécurité de l'accès véhiculaire proposé sur le boulevard Gouin Ouest;  
Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI visant à permettre un projet de construction mixte ainsi que l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » et les normes et spécifications qui en découlent à la condition que le projet soit révisé au niveau de l'accès véhiculaire localisée sur le boulevard Gouin Ouest tel que recommandé par le Comité de signalisation et de sécurité routière.

Recommandée à l'unanimité.

**Comité de signalisation et sécurité routière - Réunion en visioconférence du 20 mai 2021**

Recommandation :

L'utilisation de l'entrée dite Est sur le boulevard Gouin O situé à 2 m de la ligne d'arrêt du boulevard Sunnybrooke ne sera pas recommandé vu le risque important de collision, d'interblocage et de difficulté d'effectuer les entrées/sorties du bâtiment proposé. Certains arrondissements exigent que les entrées charretières soient aménagées à au moins 18 m d'une intersection (RDP-PAT).

Le boulevard Gouin O étant une artérielle sous les compétences de la ville centre, l'avis de la Section Feux de circulation - Direction de la mobilité a été demandé. Ils confirment que l'utilisation de cette entrée à 2 m de la ligne d'arrêt n'est pas recommandée.

Le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité - Direction De La Mobilité nous a aussi répondu à ce sujet :

*Pour l'accès sur Gouin, le consultant aborde la question des mouvements conflictuels en entrée/sortie de cet accès dans son étude, mais prend soin de ne pas se prononcer sur son maintien ou non.*

*La nature de l'occupation commerciale de proximité prévue sur ce coin de rue dictera son attractivité et son nombre de mouvements de sortie/entrée et donc l'exposition au risque. L'absence d'occupation commerciale est-elle envisageable?*

*Un autre élément manquant sont les débits existants et les niveaux de service qu'on retrouve à l'intersection Sunnybrooke / Gouin. Une étude conforme à nos exigences en matière d'étude d'impact aurait pallié cet aspect.*

*Notez qu'un des principaux facteurs d'influence en matière de sécurité routière est la possibilité d'avoir une visibilité suffisante pour anticiper les conflits .*

L'utilisation de l'entrée ouest sur le boulevard Gouin O situé à 35 m du boulevard Sunnybrooke serait quand même inconfortable aux heures de pointe mais plus sécuritaire que celle à 2 m de la ligne d'arrêt.

(Simulation projet entrée ouest sur Gouin O)

L'utilisation de la première entrée du côté du boulevard Sunnybrooke est moins problématique mais comporte toujours un certain risque pour les véhicules entrant et sortant puisque la majorité des véhicules empruntant le boulevard Sunnybrooke le font en effectuant un virage provenant de l'est ou de l'ouest du boulevard Gouin Ouest.

Aucun aménagement, sauf pelouse, ne doit être placé sur l'emprise du domaine public que ce soit sur les boulevard Gouin O ou Sunnybrooke pour assurer une bonne visibilité de l'intersection. Le triangle de visibilité doit être respecté.

---

### **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion publique en webdiffusion du mercredi 7 avril 2021**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser un projet de construction mixte ainsi que l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » et les normes et spécifications qui en découlent aux conditions suivantes:

- Que l'étude de circulation soit revue par le Comité de circulation ainsi que l'entrée de garage située aux intersections des boulevard Gouin Ouest et Sunnybrooke; et
- Bien que des zones ont été identifiées sur le toit du bâtiment pour accommoder les équipements mécaniques, les membres du comité souhaitent obtenir de précisions quant à la façon dont ils seront dissimulés.

Les recommandations du Comité de circulation devront être soumises au comité consultatif d'urbanisme avant la présentation du premier projet de résolution au conseil d'arrondissement.

Acceptée à l'unanimité.

### **DESCRIPTION**

Le site est situé à l'intersection des boulevards Gouin Ouest et Sunnybrooke, à l'ouest de la future gare REM Sunnybrooke. Le site est actuellement occupé par deux bâtiments commerciaux (9720-9724, boul. Gouin O, lot 1 899 992 et 9728-9730, boul. Gouin O, lot 1 900 120). Il est proposé de démolir ces deux bâtiment afin d'y construire un bâtiment résidentiel de 6 étages incluant 111 logements et un usage commercial au rez-de-chaussée.

Des dessins révisés ont été soumis le 21 avril 2022 afin de tenir compte des différentes problématiques adressées par les comités (CCU et sécurité routière) et aussi des commentaires reçus des résidents lors de la réunion publique du comité consultatif d'urbanisme en avril 2021.

### **JUSTIFICATION**

Le projet doit faire l'objet d'un projet particulier de construction puisque la zone C-8-454 ne permet pas l'usage habitation multifamiliale (H3).

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- 10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès..

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 7 avril 2021 Présentation de la demande de PPCMOI à la réunion publique du CCU
- 20 mai 2021 Présentation du projet au comité de signalisation et sécurité routière
- 16 juin 2021 Présentation des recommandations du comité de signalisation et sécurité routière au CCU
- 23 juin au 24 juillet 2022 Consultation citoyenne (plateforme cocoriko)
- 1er août 2022 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution conseil arrondissement
- Août 2022 Affichage sur le terrain et avis public
- 12 septembre 2022 Assemblée publique de consultation
- 12 septembre 2022 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution
- Septembre-octobre 2022 Publication pour l'ouverture de registre pour référendum
- 7 novembre 2022 Adoption de la résolution autorisant le projet particulier par le conseil d'arrondissement (selon résultat du registre)

· Janvier 2023 Certificat de conformité du PPCMOI

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

Le : 2022-07-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1225300010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la demande de dérogation mineure 3003122815 concernant le lot 1 171 389, situé au 4933, boulevard des Sources à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone C-7-413, pour un bâtiment commercial, une bande de gazon réduite de moins de 2 m minimum le long du boulevard de Pierrefonds, tel que requis; d'exempter de l'obligation d'implanter un talus de 60 cm de hauteur, tel que requis; un nombre réduit de cases de stationnement de 27 cases au lieu de 29 cases, tel que requis; d'exempter de l'obligation de prévoir un enclos à déchets, tel que requis; d'exempter de l'obligation de construire une clôture de mailles de chaîne ajourée a un maximum de 20 % de lattes ou de conifères, tel que requis; refuser d'exempter de l'obligation de prévoir une allée latérale entièrement hachurée d'une largeur minimale de 1,5 m destinée aux personnes handicapées de manière à y interdire le stationnement, tel que requis; refuser une hauteur réduite de 1,7 m des panneaux identifiant les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées, au lieu d'une hauteur d'au moins 2,1 m tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 3004, préparé par l'arpenteur-géomètre, Marc Lavoie, daté du 4 octobre 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Approuver la demande de dérogation mineure 3003122815 concernant le lot 1 171 389, situé au 4933, boulevard des Sources à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone C-7-413, pour un bâtiment commercial, une bande de gazon réduite de moins de 2 m minimum le long du boulevard de Pierrefonds, tel que requis; d'exempter de l'obligation d'implanter un talus de 60 cm de hauteur, tel que requis; un nombre réduit de cases de stationnement de 27 cases au lieu de 29 cases, tel que requis; d'exempter de l'obligation de prévoir un enclos à déchets, tel que requis; d'exempter de l'obligation de construire une clôture de mailles de chaîne ajourée a un maximum de 20 % de lattes ou de conifères, tel que requis; refuser d'exempter de l'obligation de prévoir une allée latérale entièrement hachurée d'une largeur minimale de 1,5 m destinée aux personnes handicapées de manière à y interdire le stationnement, tel que requis; refuser une hauteur réduite de 1,7 m des panneaux identifiant les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées, au lieu d'une hauteur d'au moins 2,1 m tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 3004, préparé par l'arpenteur-géomètre, Marc Lavoie, daté du 4 octobre 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme - Visioconférence 3 août 2022

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter les dérogations mineures suivantes:

- Permettre une bande de gazon réduite de moins de 2 m de largeur minimum le long du boulevard de Pierrefonds au lieu de 2 mètres minimum;
- Permettre d'exempter de l'obligation d'implanter un talus de 60 cm de hauteur, tel que requis;
- Permettre un nombre réduit de cases de stationnement de 27 cases au lieu de 29 cases minimum requis;
- Permettre d'exempter de l'obligation de prévoir un enclos à déchets, tel que requis;
- Permettre d'exempter de l'obligation de construire une clôture de mailles de chaîne ajourée à un maximum de 20 % de lattes ou de conifères, tel que requis;

La dérogation mineure relative à l'obligation de construire une clôture de mailles de chaîne est accordée conditionnellement à ce que la clôture de bois soit maintenue en place et en bon état.

Recommandée à l'unanimité.

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser les dérogations mineures suivantes:

- Refuser d'exempter de l'obligation de prévoir une allée latérale entièrement hachurée d'une largeur minimale de 1,5 m destinée aux personnes handicapées de manière à y interdire le stationnement, tel que requis;
- Refuser une hauteur réduite de 1,7 m des panneaux identifiant les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées, au lieu d'une hauteur d'au moins 2,1 m minimum; tel que montré sur le plan d'implantation, minute 3004, préparé par l'arpenteur-géomètre, Marc Lavoie, daté du 4 octobre 2021.

Refusée à l'unanimité.

## **DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure 3003122815 est basée sur un bâtiment commercial isolé situé au 4933, boulevard des Sources à Pierrefonds, qui ne correspond pas à la réglementation de l'arrondissement. Le requérant demande une bande de gazon réduite de moins de 2 m minimum le long du boulevard de Pierrefonds, tel que requis; d'exempter de l'obligation d'implanter un talus de 60 cm de hauteur, tel que requis; un nombre réduit de cases de stationnement de 27 cases au lieu de 29 cases, tel que requis; d'exempter de l'obligation de prévoir un enclos à déchets, tel que requis; d'exempter de l'obligation de construire une clôture de mailles de chaîne ajourée à un maximum de 20 % de lattes ou de conifères, tel que requis; refuser d'exempter de l'obligation de prévoir une allée latérale entièrement hachurée d'une largeur minimale de 1,5 m destinée aux personnes handicapées de manière à y interdire le stationnement, tel que requis; refuser une hauteur réduite de 1,7 m des panneaux identifiant les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées, au lieu d'une hauteur d'au moins 2,1 m tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 3004, préparé par l'arpenteur-géomètre, Marc Lavoie, daté du 4 octobre 2021.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme 3 août 2022  
Consultation écrire 15 jours  
Conseil d'arrondissement 12 septembre 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2022-07-27



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1225300011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la demande de dérogation mineure 3003186195 concernant les lots 1 843 334 & 1 843 339 (lot projeté 6 527 269), situé au 13 905 boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone H4-5-295, pour nouvelle construction d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « habitation multifamiliale (h3) » de 12 étages et de 91 unités de logements : un empiètement de 5,9 m du bâtiment ainsi que de la rampe d'accès aux stationnements aériens dans la marge de recul arrière de 12 m, ce qui n'est pas identifié et régit dans le tableau de l'article 138 du règlement de zonage concernant les usages du groupe "habitation (h)", tel que montré sur le plan d'implantation, minute 18 966, préparé par l'arpenteur-géomètre Frédéric Brisson, daté du 20 juin 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Approuver la demande de dérogation mineure 3003186195 concernant les lots 1 843 334 & 1 843 339 (lot projeté 6 527 269), situé au 13 905 boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone H4-5-295, pour nouvelle construction d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « habitation multifamiliale (h3) » de 12 étages et de 91 unités de logements : un empiètement de 5,9 m du bâtiment ainsi que de la rampe d'accès aux stationnements aériens dans la marge de recul arrière de 12 m, ce qui n'est pas identifié et régit dans le tableau de l'article 138 du règlement de zonage concernant les usages du groupe "habitation (h)", tel que montré sur le plan d'implantation, minute 18 966, préparé par l'arpenteur-géomètre Frédéric Brisson, daté du 20 juin 2022

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme - Visioconférence 3 août 2022

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la dérogation mineure suivante :

- Permettre un empiètement de 5,9 m de la rampe d'accès aux stationnements aériens dans la marge de recul arrière requise de 12 m.

Recommandée à la majorité.

**DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure 3003186195 est basée sur une nouvelle construction d'un

bâtiment résidentiel multifamilial isolé situé au 13 905, boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds, qui ne correspond pas à la réglementation de l'arrondissement. Le requérant demande un empiètement de 5,9 m du bâtiment ainsi que de la rampe d'accès aux stationnements aériens dans la marge de recul arrière de 12 m, ce qui n'est pas identifié et régit dans le tableau de l'article 138 du règlement de zonage concernant les usages du groupe "habitation (h)", tel que montré sur le plan d'implantation, minute 18 966, préparé par l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, daté du 20 juin 2022

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme 3 août 2022  
Consultation écrite 15 jours  
Conseil d'arrondissement 12 septembre 2022

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-07-27

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229728001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé, situé au 5197, rue Perron, sur le lot 1 170 331 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Refuser selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé, situé au 5197, rue Perron, sur le lot 1 170 331 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 3 août 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser l'agrandissement de un et deux étages en cour arrière d'un bâtiment unifamilial isolé puisque les objectifs suivants du règlement CA29 0042 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale ne sont pas respectés :

- l'implantation des constructions unifamiliales, en ce qui concerne leur relation avec la voie publique, devrait être en accord avec le milieu d'insertion et le type de rue qui les bordent
- assurer une unité d'ensemble à travers une diversité architecturale de modèles à l'intérieur de chacune des zones visées
- favoriser une architecture de qualité
- offrir un traitement particulier aux terrains d'angle
- recréer certaines des caractéristiques des résidences unifamiliales du secteur
- conserver une continuité lors de l'agrandissement d'une résidence existante

Refusé à l'unanimité.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à agrandir le bâtiment principal existant en cour arrière sur un et deux étages. L'agrandissement sur un étage (1,44 m x 1,55 m) sera recouvert d'un matériau de revêtement corrugué noir et l'agrandissement de 2 étages (5,69 m x 9,09 m) sera recouvert de matériaux de revêtement similaire à ceux installés sur le bâtiment existant, soit de la pierre et de la brique claire.

L'agrandissement sera implantée sur le lot 1 170 331, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Jean Girard, sous la minute de son greffe 20 962, en date du 19 juillet 2022. Il sera construit selon les plans de la firme Carta. architecte + designer en date du 6 juillet 2022.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Advenant l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement, ce dernier devra être retirée de l'ordre du jour puisque la pergola illustrée sur les plans n'est pas conforme au Règlement de zonage. Des plans modifiés devront être remis et une seconde analyse de conformité devra être effectuée.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime POWELL  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-08-29

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223050016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les procès-verbaux des comités de circulation et sécurité routière du 7 et 28 juillet ainsi que le 4 août 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu des rencontres le 7 et le 28 juillet ainsi que le 4 août 2022.. Les procès-verbaux seront approuvés par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise BLANCHARD  
secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et  
études techniques

Le : 2022-08-15

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223050014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert du champ de compétence de sept (7) lots existants, présentement enregistrés au domaine privé corporatif de la Ville de Montréal, à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et ce, afin d'y aménager de parcs locaux.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le gouvernement du Québec a adopté le Décret 495-2017 établissant le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues durant la période du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec (le « Programme »), afin d'aider financièrement, entre autres, les particuliers dont la résidence principale a subi des dommages importants par inondations durant cette période.

Certaines de ces résidences sont construites sur le territoire de la Ville de Montréal et sont donc visées par ce Programme.

Le Programme prévoit que le propriétaire, qui se trouve dans l'impossibilité de réparer ou de reconstruire sa résidence principale, peut recevoir une aide financière équivalente au coût de remplacement de sa résidence principale, à laquelle s'ajoute une aide financière égale à la valeur uniformisée du terrain au rôle d'évaluation en vigueur au moment du sinistre, le tout sans excéder 250 000 \$. Cette aide est conditionnelle, entre autres, à la cession à la Ville du terrain de la résidence principale qui a été démolie, conformément aux lois et règlements applicables, moyennant la somme de 1 \$.

Identifié au Plan d'urbanisme comme secteur à requalifier et à consolider, les lots existants en zone inondable sont visés pour réaménagement en parc local et espaces communautaires.

Cette intervention vise à assurer aux résidents la présence de davantage d'espaces verts à proximité des lieux d'habitation. Il est en effet reconnu que les parcs contribuent à la qualité des milieux de vie et que leurs bienfaits sont multiples. En plus d'améliorer la qualité de l'air, ceux-ci permettent aux citoyens de se reposer et se divertir et agrémentent le cadre de vie des endroits où ils sont implantés.

Suite aux inondations de 2017 et 2019 les terrains visés par ce transfert ont été appropriés par la Ville de Montréal auprès des propriétaires et les bâtiments existants ont été démolis. Comme tenu que les terrains sont en zone inondable, ils seront aménagés en parcs locaux et espaces communautaires en conformité avec les exigences du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## DESCRIPTION

Les terrains visés par ce transfert sont les suivants :

Adresses	Lots	Dimension terrain			
<u>5366, rue des Maçons</u>	<u>1 843 315</u>	20,57 m	25,91 m	533 m <sup>2</sup>	Intégration du terrain au parc de la Rive Boisée en 2023 Sentiers, plantations, mobilier et installation d'une clôture  Note: Enlèvement de la clôture existante en 2022
<u>195, Chemin de la Rive-Boisée</u>	<u>1 843 307</u>	15,32 m	44,5 m	689,8 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un nouveau parc local (arrondissement) en 2023 Sentiers, plantations, mobilier, jeux de bocce, aire de jeux universelle, traverse pour piétons  Note: Inclus aussi le 197 Chemin de la rive boisée
<u>197, Chemin de la Rive-Boisée</u>	<u>1 843 305</u>	18,38 m	42,67 m	797,1 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un nouveau parc local (arrondissement) en 2023 Sentiers, plantations, mobilier, jeux de bocce, aire de jeux universelle, traverse pour piétons  Note: Inclus aussi le 195 Chemin de la rive boisée
<u>15 526, de Vimy</u>	<u>1 072 425</u>	22,3 m	35,7 m	628,5 m <sup>2</sup>	Intégration à l'Îlot vert voisin en 2023 Sentiers, plantations, mobilier, nouvelle clôture
<u>5181, rue de Gaulle</u>	<u>1 347 750</u>	15,24 m	21,95 m	334,5 m <sup>2</sup>	Intégration du terrain au parc des Rivières (lien) en 2022 Sentiers, plantations, mobilier, écrans végétaux
<u>5120, rue Dauville</u>	<u>1 990 808</u>	12,5 m	27,43 m	341,5 m <sup>2</sup>	Aménagement espace communautaire pour utilisation par un ou des groupes communautaires (ex jardin) en 2023 Clôture, plantations, mobilier et autres  Note: Inclus 5120/5150 Dauville et 5141 Boulogne
<u>5141, rue de Boulogne</u>	<u>1 977 852</u>	24,38 m	27,43 m	668,9 m <sup>2</sup>	Aménagement espace communautaire pour utilisation par un ou des groupes communautaires (ex jardin) en 2023 Clôture, plantations, mobilier et

					autres Note: Inclus 5120/5150 Dauville et 5141 Boulogne
--	--	--	--	--	---

## JUSTIFICATION

Conformément aux directives en vigueur à la Ville de Montréal, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro doit procéder à l'autorisation de transfert (aucun montant n'est relié à cette transaction). La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande ce transfert de lots pour les motifs suivants :

- Permet d'identifier le terrain comme un parc et assure la pérennité de ce site;
- Rendre disponible aux résidents davantage d'espaces verts contribuant ainsi à améliorer la qualité des milieux de vie;
- Revalorise un site en friche en reconnaissant l'arrivée éventuelle de projets d'équipements de loisir et récréation sur ces terrains.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

## MONTREAL 2030

Transfert de lots qui serviront d'espaces verts

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu d'aménager les terrains en parcs locaux à l'été 2022 ainsi que l'été 2023.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de service ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Geoffrey BORDUAS, Service de la stratégie immobilière  
Pierre-Antoine LAMOUREUX, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Pierre-Antoine LAMOUREUX, 29 août 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise BLANCHARD  
secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-08-23

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et  
études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1222481001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'approuver la nomination temporaire de M. Pierre-Luc Bisailon-Landry, matricule 100271215, à titre de Secrétaire d'arrondissement, par intérim, de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, poste no 65308, à compter du 12 septembre 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite au départ Me Alice Ferrandon nous voulons désignons procéder à la nomination par intérim de M. Pierre-Luc Bisailon-Landry, matricule 100271215, à titre de secrétaire d'arrondissement à la division du greffe de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à compter du 12 septembre 2022.

La résolution qui découle de cette nomination abroge la résolution numéro. CA21 290073

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Procéder à la nomination temporaire de M. Pierre-Luc Bisailon-Landry, matricule 100271215 à titre de secrétaire d'arrondissement, et ce, à compter du 12 septembre 2022 selon les modalités prévues à son contrat de travail.

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement doit nommer un secrétaire d'arrondissement.  
L'article 27 de la Charte de la Ville de Montréal stipule ce qui suit:

Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire.

Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi. »

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits budgétaires pour ce poste sont prévus au budget de l'arrondissement et cette nomination ne représente pas de dépense additionnelle.

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Janique BERGERON  
Technicien(ne) en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des services administratifs

Le : 2022-09-07

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229155019

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 août 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 août 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du 8 au 22 août 2022.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valerie FAUVEL-BENOIT  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et  
études techniques

Le : 2022-07-14

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques